

AVIS N° AV-2016-122

Evénement

Publication jours fériés

- OBJET DE L'AVIS

Jours non ouvrés pour l'année 2016

- REFERENCES

- Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis ;

- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'économie et des Finances n° 1156-10 du 7 Avril 2010 et n° 30-14 du 6 Janvier 2014 et notamment son article 3.1.2 ;

- Vu la décision de la fermeture du marché le Vendredi 8 Juillet 2016, la liste des jours non ouvrés est mise à jour comme suit :

- ARTICLE 1

Les jours non ouvrés, à la Bourse de Casablanca pour l'année 2016, sont les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants :

MOIS	DATES	DESIGNATION DES FETES
Janvier	1er	Nouvel an
	11	Présentation du manifeste de l'indépendance
Mai	1er	Fête du travail
Juillet	6 , 7 & 8	Aïd Al Fitr
	30	Fête du trône
Août	14	Fête de l'allégeance d'Oued Eddahab
	20	La Révolution du Roi et du Peuple
	21	Fête de la Jeunesse
Septembre	12 (*) et 13	Aïd Al Adha
Octobre	3 (*)	1er Moharam (1438 Hégire)
Novembre	6	Fête de la Marche Verte
	18	Fête de l'indépendance
Décembre	13 (*) et 14	Aïd Al Mawlid Annabaoui

(*) : Fête mobile à un jour près.

- ARTICLE 2

Le présent avis abroge et remplace l'avis N°145/15 du 01/12/2015.

